

Dispositif de soutien à la diffusion interrégionale Picardie / Normandie

Objectif(s)

Ce dispositif vise à soutenir la diffusion interrégionale en favorisant les projets en réseau. Il s'adresse aux équipes artistiques professionnelles et structures de diffusion normandes et picardes.

L'aide apportée est une garantie financière apportée aux structures de diffusion, destinée à couvrir une partie du déficit entraîné par l'accueil d'un spectacle.

Les projets

Sont concernés :

- Les projets portés par des compagnies détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacles, dont le siège social est situé dans une des trois régions : Picardie, Basse-Normandie ou Haute-Normandie
- Les projets portés par des compagnies détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacles et accueillies en résidence longue (minimum deux ans) dans une structure culturelle d'une des 3 régions.

Le soutien peut porter sur la diffusion d'une ou plusieurs créations de ces compagnies.

Les représentations scolaires ne sont pas concernées par ce dispositif.

Les représentations ne faisant pas l'objet d'une billetterie (à l'exception des spectacles de rue) ne sont pas concernées par ce dispositif.

Le projet doit réunir au minimum trois structures culturelles régionales. Afin de favoriser la diffusion interrégionale, les compagnies doivent être accueillies par, au minimum, une structure d'une autre région :

- une compagnie de Normandie doit être accueillie par, au minimum, une structure de Picardie ;
- une compagnie de Picardie doit être accueillie par, au minimum, une structure de Normandie.

Aide financière

Lorsqu'il s'agit de la diffusion d'une compagnie de Normandie, l'aide est financée par l'ODIA Normandie.

Lorsqu'il s'agit de la diffusion d'une compagnie de Picardie, l'aide est financée par une ligne exceptionnelle du Conseil Régional de Picardie en lien avec le Réseau de Scènes en Picardie.

Traitement des demandes

Les demandes seront déposées par un des lieux d'accueil du projet et étudiées par une commission spécifique. Cette dernière sera composée des membres de la commission d'attribution des aides de l'ODIA Normandie et, pour la Picardie : des représentants du Réseau de Scènes en Picardie, de représentants du conseil régional, de compagnies et du public.

Elle examinera les projets en fonction des spectacles concernés, et de leur contexte de diffusion (parcours de la compagnie, dynamique et accompagnement des structures culturelles d'accueil...).

Modalités pour la saison 2012-2013 :

Pour les organisateurs professionnels travaillant avec une équipe administrative, les dossiers doivent être déposés dès maintenant pour la commission qui se tiendra le 11 avril 2012.

Pour les organisateurs occasionnels ou bénévoles, les demandes d'aides devront parvenir au moins quatre mois avant la réalisation du projet.

Contacts

ODIA Normandie

Pierre-Yves Charlois : 02 35 07 98 69 - 06 82 67 98 05 - pycharlois@odianormandie.fr

Eliane Pasquero : 02 31 35 58 72 - 06 73 17 35 35 - epasquero@odianormandie.fr

Conseil régional de Picardie

Laurence Petit : 03 22 97 26 35 - lpetit@cr-picardie.fr